



## Administration. Révolution en coulisses

**Annick Portes, directrice d'un des nouveaux services de l'État, est depuis plusieurs mois « dans un chantier sans nom ». Le sien s'appelle pourtant Cohésion sociale depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Un après-midi dans les pas d'une fonctionnaire du Morbihan.**



« C'est le chantier, on est dans la mouise », reconnaît Annick Portes qui ajoute toutefois qu'« aujourd'hui, on avance tous, on construit l'avenir ».

Photo S.L.B.

« Je suis loin de mes terrains de football... ».

Annick Portes, directrice de la Direction départementale de la cohésion sociale.

### Repères

**Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).** Domaines d'action: lutte contre toutes formes d'exclusion; le logement et l'hébergement des personnes démunies; l'intégration des primo-arrivants; la politique de la ville; les droits des femmes; les politiques en faveur de la jeunesse; les politiques en matière de sport; la promotion de la vie associative.

**Direction départementale des territoires et de la mer (DDTPM).** Action privilégiée: expertise en matière de gestion des ressources maritimes et du littoral; aménagement du territoire; rénovation urbaine; bâtiment durable; la prévention des risques; les transports; l'énergie; l'agriculture; la biodiversité; la prospective territoriale.

**Direction départementale de la protection des populations (DDPP).** Domaines d'action: la DDPP couvre un champ très vaste qui comprend notamment la sécurité des produits et des services, l'hygiène et la sécurité des produits alimentaires, la santé des animaux, l'inspection des installations classées pour les élevages et l'industrie agroalimentaire.

Deux trieurs et un classeur de fiches de poste sous le bras, Annick Portes passe dans le couloir. Ici, les portes restent toujours ouvertes: « Je vais en face ! », lance-t-elle à la cantonade. Celle qui refuse de se faire appeler Mme la directrice sort des bureaux de ce qui n'est plus la Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) mais le secrétariat général de la toute nouvelle Direction départementale de la cohésion sociale. Deux rues plus loin, Annick Portes va voir si ses nouveaux agents de feu l'Équipement sont bien installés dans les bureaux de ce qui fut la DDASS, dont elle a récupéré le volet social.

« **Nous serons interchangeable** »  
« C'est le chantier, on est dans la mouise ! », répète Annick qui n'a pas perdu son humour et garde le sourire. « Pour l'instant, ce sont les services qui bougent. Mais, progressivement, ce sera aux gens d'évoluer, ils n'en ont cependant pas l'habitude. À long terme, nous serons interchangeables ».  
L'ancienne directrice de la DDJS répète, elle, qu'elle est loin de ses terrains de football et que depuis une semaine, elle s'endort bien tard sur le plan hiver, les sans domicile fixe, le Samu social, les gens du voyage... dont elle a désormais aussi la responsabilité dans le département. « Ce n'est quand même pas le mariage de la carpe et du lapin », relativise-t-elle. « Car le sport n'étant pas une finalité, il faut le voir comme un outil pour tisser des liens sociaux ». Sortie de son impasse, de l'autre côté du boulevard, Annick arpente, un à un, les bureaux aux portes fer-

mées de ce qui n'est plus la DDASS, s'efforçant de retenir le prénom de tout le monde. La déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, qui est aussi arrivée dans le nouveau service, lui glisse qu'à la préfecture dont elle dépendait, on ne l'a pas laissé déménager avec son ordinateur. « Je le fais savoir dès ce soir au préfet. Il faut que tu aies ton ordinateur ». Voilà qui est noté dans le grand cahier vert à spirales que la directrice ne quitte plus.

« **Il faut que je sache ce que je signe** »  
Les étagères sont montées mais encore vides, les cartons ouverts sous le bureau. Françoise et ses collègues sont arrivées hier de l'Équipement. Elles gèrent les dossiers d'expulsion. Au passage, Annick récupère deux nouveaux trieurs et tente de se familiariser avec les lois et les différents arrêtés concernant les expulsions. « Il faut quand même que je comprenne les courriers que je signe ». Aujourd'hui, il s'agit, dans un cadre légal, de prévenir les huis-siers du département du changement de direction et d'adresse. La question est de savoir si la formule de politesse est la bonne !  
Même souci concernant un courrier adressé au président du conseil général. Au bout de la conversation, c'est aussi l'avenir de deux agents qui se profile.

**Un point de plus à l'ordre du jour du préfet**  
Françoise explique à sa nouvelle directrice que les compétences de la Commission départementale des aides publiques au logement (CDAPL), dont son

équipe assure le secrétariat, vont être transmises à la Caisse d'allocations familiales. En échange, pourquoi ne pas récupérer le secrétariat de la Commission spécialisée dans les coordinations des actions de prévention des expulsions locatives (Capex), qui va être créée dans le Morbihan.  
« Eh bien ! Il faudrait pouvoir inscrire ce point à l'ordre du jour de la rencontre du préfet et du président Kergueris, qui a lieu demain », décide Annick Portes. « Il faut appeler tout de suite le cabinet du préfet ». Les numéros de téléphone préenregistrés ne sont plus dans le poste du bureau. Françoise plonge dans un carton pour en sortir un prospectus avec le contact de la préfecture. La directrice est baladée d'un secrétariat à l'autre, pour finir par s'entendre dire qu'il faut envoyer un mail... Une chance, l'ordinateur vient, à l'instant, d'être connecté au réseau. Cependant, il va falloir trouver l'adresse qui n'est plus dans le répertoire numérique.  
En revanche, pour scanner les documents, il s'agit de trouver le bon secrétariat. « Mais je suis à la DDASS et je n'ai pas encore mes repères », soupire Annick. « Je suis vraiment loin de mes terrains de football ! », répète-t-elle.  
Retour aux bureaux de l'ex-DDJS. La statue de Touareg posée à côté de son ordinateur rappelle à Annick Portes qu'il y a eu des traversées du désert, mais l'horizon se dégage. « Aujourd'hui, on avance tous, on construit l'avenir ».

Stéphanie Le Bail

## De plus de 35 services à trois directions...

Le gouvernement a lancé, il y a deux ans, une révision générale des politiques publiques. Dans ce cadre, une réforme de l'administration territoriale de l'État a été entreprise au niveau de chaque département, dans le but de remettre à plat l'ensemble des missions de l'État. La réorganisation des services doit permettre de réduire les dépenses de fonctionnement et d'améliorer les politiques publiques, en associant mieux les compétences, en évitant les doublons et en développant les mutualisations. Jusqu'à la fin de l'année dernière, entre le niveau

régional et le niveau départemental, plus de trente-cinq directions, services ou délégations concourraient à l'exercice des missions de l'État. Désormais, dans le Finistère, le Morbihan et les Côtes-d'Armor, il n'y a plus que trois directions - seulement deux en Ille-et-Vilaine - et quatre unités territoriales des directions régionales par département.

**Les fusions dans le Morbihan**  
La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) est la fusion des directions départementales de l'Équipement, de l'Agriculture et de la forêt,

des Affaires maritimes et du bureau de l'environnement de la préfecture. La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) est issue des Directions des affaires sanitaires et sociales (DDASS), de la jeunesse et des sports, de l'équipement et de la préfecture. La Direction départementale de la protection des populations (DDPP) est la fusion de la direction départementale de la concurrence, de la consommation, de la répression des fraudes (UDCCRF) et de la direction départementale des services vétérinaires (DDSV).